

Procès-Verbal
Conseil Municipal du 06 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Madame Catherine DONNEDEVIE, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (9) : DONNEDEVIE Catherine, PRESSET Mathieu, SCHMUTZ Nathalie, NALDO Laurent, LORMEAU Martine, MAZET Alain, MARTIN Vincent, ANOTAUX Mylène, CHEZE Denis.

Absent(s) excusé(s) (2) : TAPISSIER Karine (donne pouvoir à Laurent NALDO), MAUGEIN Françoise

Votants : 10

Secrétaire de séance : NALDO Laurent

Ordre du jour :

- Approbation Procès-Verbal du 11 avril 2026
 - Commission des Impôts
 - Tarifs funéraires
 - Adhésion Animations Séniors
 - Achat petit matériel Salle des Fêtes
 - Proposition d'un tarif de location de l'Etang du Bos Redon / Club Mouche Corrèze
 - Motion FDEE 19
 - Aménagement de la cour d'école
 - Questions diverses
-
- **Approbation Procès-Verbal du 11 avril 2026**

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

D2026/31 : Proposition Commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts Madame la Maire fait part aux membres qu'à chaque renouvellement de Conseil Municipal il convient de proposer 24 personnes imposées (TF, TH ; CFE) destinées à siéger à la commission communale des Impôts Direct pour la durée du mandat.

Madame la Maire propose d'examiner les 24 propositions ci-dessous :

M/Mme	NOM	PRENOM	NAISSANCE	ADRESSE
M	AUJOL	Raphaël	25/04/1974	14 Coudert haut
M	BARRET	Thomas	29/03/1990	11 Le Prévôt
Mme	BLONDE (Helfman)	Yolande	03/01/1967	1 Rue La Gare
M	BOUTOUYRIE	Alain	09/11/1951	9 Route de La Gourcie
M	CABANES	Benoît	20/10/1986	7 Chauzeix
Mme	PEPIN	Ariane	27/09/1987	Le Prévôt
Mme	CHATONNIER (Ponty)	Denise	23/09/1962	3 Route de Sédières
M	CHEZE	Christian	17/04/1960	8 Route des Diligences
M	COMBASTEIL	Sylvain	31/01/1957	11 Route de la Gabinelle
M	DUMAS	Jean-Marc	10/05/1965	6 Route du Bonnel
Mme	DUMONT (Blondel)	Cécile	14/05/1963	1 La Crouchette
M	FABRY	Pascal	19/11/1964	16 La Gare
M	FIEYRE	Gérard	15/08/1956	10 Les Cambuses
M	FOURNIER	Jean-Claude	20/05/1951	4 Rue de La Font Grande
Mme	LAPAUZE (Donnedevie)	Monique	25/04/1955	3 Coudert Bas
Mme	LORMEAU (Dhailly)	Roselyne	03/02/1955	7 Impasse des Maronniers
M	MAROUBY	François	05/11/1945	20 Route des Diligences
M	MIRAT	Didier	30/11/1961	10 Coudert-Bas
M	MOUGINOT	Alain	31/10/1958	7 Le Puy Merle
M	NIOUCEL	Alain	15/04/1948	9 Route du Bos Redon
Mme	RICHARD (Soudant)	Marie-Sylvie	11/07/1954	8 Chemin de Leix
Mme	DEFOSSEY	Audrey	25/11/1978	9 Routes de Sédières
M	VEYSSIERE	Francis	30/04/1970	2 Route de Sédières
M	VIEILLEFOND	Albert	05/10/1962	3 Chauzeix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- entérine la proposition de Mme. La Maire
- charge celle-ci de communiquer cette liste au service des impôts.

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

D2026/32 : Tarifs funéraires 2026

Madame la Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les tarifs funéraires pour 2026 et propose :

- d'étudier les tarifs 2023, de vente des concessions, de cases columbarium et taxe de seconde et ultérieures inhumations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de reconduire les tarifs 2023, à compter du 11 mai 2026 et pour la durée du mandat électif :
- Qu'une réunion en cours de mandat est possible sur simple décision de l'organe délibérant

Dénomination	2023	2026
Vente d'une concession de 2,50 m x 2,50 m	300 €	300 €
Vente d'une concession de 2,50 m x 1,25 m	200 €	200 €
Case columbarium pour 15 ans	250 €	250 €
Case columbarium pour 30 ans	450 €	450 €
Taxe de seconde et ultérieures inhumations y compris urnes	60 €	60 €
Concession cave urne - perpétuité	500 €	500 €

Présents : 9 Votants : 10 Pour : 10 Contre : Abstention :

D2026/33 : Adhésion Animations Séniors

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'une participation financière au titre de l'adhésion 2026 est demandée par l'association Animations Séniors d'un montant de 50 €.

Madame la Maire précise qu'aucune adhésion n'a été réglée pour l'année 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser une adhésion au titre de l'année 2025 rétroactivement de 50 €
- Accepte la participation de 50 € au titre de l'adhésion 2026,

Un mandat sera, donc, effectué pour un total de 100 €.

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	Contre :	Abstention :
--------------	--------------	-----------	----------	--------------

D2026/34 : Motion FDEE 19

Madame la Maire expose :

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre
- Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025 pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz
- Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis une loi du 15 juin 1906
- Considérant le principe de l'appartenance des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz aux communes et à leurs groupements en leur qualité d'autorités organisatrices de ces réseaux conformément aux dispositions prévues aux articles L.322.4 et L.432-4 du code de l'énergie
- Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité soit réinjectée sous la forme d'investissements sur ces réseaux et non affectée à d'autres dépenses
- Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines
- Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats d'énergie dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie au niveau départemental voire régional.

ESTIME

- Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;

- Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats intercommunaux de taille départementale dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de préserver les grandes concessions de distribution d'électricité composées de zones à la fois urbaines et rurales réunies au sein d'un même espace de solidarité, de proximité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales

DEMANDE AU GOUVERNEMENT

- De renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;
- De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité
- De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la motion présentée.

Présents : 9	Votants : 10	Pour : 10	Contre :	Abstention :
--------------	--------------	-----------	----------	--------------

❖ Achat de petit matériel

Laurent Naldo et Nathalie Schmutz, ont réalisé un inventaire complet de la vaisselle des gîtes communaux. À la suite de ce contrôle, le matériel manquant a été acheté afin d'assurer le réassort et de garantir un équipement suffisant pour l'accueil des occupants.

Concernant la cuisine de la salle des fêtes, Laurent Naldo propose de retirer le grand congélateur actuellement en place, celui-ci étant jugé trop encombrant et peu pratique pour l'utilisation quotidienne des locaux. Madame la Maire le proposera à la Société de Chasse qui a sûrement la nécessité d'un tel appareil.

Afin d'améliorer les conditions et l'organisation du travail de l'employé communal, il a été décidé de procéder à l'achat d'un chariot de ménage adapté pour la salle des fêtes.

Par ailleurs, un devis concernant l'achat de trois aspirateurs destinés respectivement aux locaux de la mairie, aux gîtes et à la salle des fêtes a été accepté pour un montant total de 777,00 €.

Il a également été décidé d'acheter un micro-ondes pour équiper la cuisine de la salle des fêtes, celui sur place étant hors service.

Un devis pour l'installation de stores dans le local communal occupé par l'association « Les Colibris » a été validé pour un montant de 279,20 €. Il a toutefois été demandé de vérifier les systèmes de fixation avant de procéder à l'achat définitif.

Enfin, Mathieu Presset propose l'acquisition d'un barnum communal qui pourrait être utilisé à la fois par la commune et par les différentes associations locales lors de manifestations et événements. Une convention de prêt sera mise en place afin d'encadrer son utilisation. Mathieu Presset se renseigne actuellement sur les tarifs et les différentes possibilités d'achat.

❖ Mise à disposition/Location de l'Etang du Bos Redon

- Suite à une demande de location du Tarot Club de Tulle (par la suite annulée), Madame la Maire ouvre la discussion autour d'une éventuelle tarification de location pour l'Etang du Bos Redon.
Jusqu'à présent, l'étang était mis à disposition gratuitement pour les associations.

Madame la Maire propose :

- Pour les associations de la commune, de garder la mise à disposition gratuite.
- Pour les associations hors commune, de mettre en place une tarification à définir avec le conseil municipal.

Denis Chèze indique qu'il n'est pas stipulé qu'un espace limité soit défini à la mise à disposition pour la location aux Bos Redon (esplanade bétonnée...)

La décision du conseil municipal pourra faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

- Pour exemple, Madame la Maire rappelle au conseil municipal l'existence d'une convention entre la commune et l'association de Pêche à la Mouche pour une période de 4 mois entre le 1^{er} novembre et le 28 février de chaque année. Cette convention contractualisait des modalités financières :
 - L'association doit verser la somme forfaitaire de 400 € à la commune pour la mise à disposition de l'étang et du local.
 - L'association s'engage à reverser 25% à la commune de son chiffre d'affaires provenant de la vente des cartes à la journée.

❖ Aménagement cour d'école

Madame la Maire informe le conseil municipal de la bonne réception des jeux thermocollants et muraux pour la cour d'école commandés à la société Imagin'Aires pour un montant de 2998,80 € (conforme au devis). La ligne comptable a été prévue au Budget 2026 (compte 21311 – Bâtiment administratifs).

Les jeux seront installés prochainement en fonction de la météo par des membres de l'équipe municipale et en concertation avec Sandra Faucher, institutrice.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Une borne électrique sera prochainement installée à la base de loisirs de l'Étang Prévot pour un montant de 2669.16 € (dont 25% réglé par la FDEE19 soit 667.16 €)
- Denis Cheze demande où en est l'édition du petit journal communal, plusieurs administrés l'ayant interrogé à ce sujet. Il souhaite également qu'une meilleure communication soit mise en place, estimant la situation actuelle compliquée. Catherine Donnedevie rappelle que les habitants peuvent venir se renseigner en mairie et qu'il n'y a aucune rétention d'information. Elle précise que le site internet de la commune est en ligne avec en son contenu tous les procès-verbaux des conseils municipaux.
- Denis Cheze informe également que le camping rencontre des difficultés pour sa vente et peine à trouver des acquéreurs. Toutefois, accompagné de M. Covergnat, il a rencontré les propriétaires afin d'envisager des solutions pour éviter la disparition de ce commerce touristique.
- Concernant l'APE, Denis Cheze indique qu'à la demande de son président, M. Covergnat, l'association rencontre un manque de bénévoles et souhaiterait ouvrir l'association à des personnes extérieures en modifiant ses statuts. Il lui a été répondu que le président actuel devait dans un premier temps informer les parents d'élèves afin d'éclaircir ce point.
- Enfin, les élus ont pu visiter l'ancienne boulangerie et constater que le bâtiment nécessite d'importants travaux de rénovation.

Fin de séance à 21h50

La Maire,
Catherine DONNEDEVIE

A blue ink signature, appearing to be 'C. Donnedevie', written in a cursive style.

Le Secrétaire,
Laurent NALDO

A black ink signature, appearing to be 'L. Naldo', written in a cursive style.

